

LANVOLLON

dimanche 11 août 2019 LANVOLLON
Place du Stade EN FETE 2019
ENTREE GRATUITE DES 17 H 00

en première partie
Beth Yeates
chanteuse de blues, jazz, pop



ET... POUR LA TROISIEME ANNEE A LANVOLLON !

OASIS

ORCHESTRE DE VARIÉTÉS POP ROCK



**VOUS PRESENTE SON SPECTACLE
EN DEUX PARTIES**

restauration - boissons sur place pendant le spectacle

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON

SECRETARIAT : 16 B PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE-22290 LANVOLLON

02 96 70 28 62 - COURRIEL : CONTACT@COMITEANIMATIONLANVOLLON.COM

WWW.COMITEANIMATIONLANVOLLON.COM - COMITEANIMATIONLANVOLLON.CAL

Création Comité d'Animation de Lanvallon—février 2019—(ne pas jeter sur la voie publique)

LANVOLLON

FOIRE AUX PUCES TROC-BROCANTE

Les deux plus grandes
foires aux puces
des Côtes d'Armor



DIMANCHE

23

JUIN 2019

**SOYEZ PRUDENT !
RÉSERVEZ POUR LES
DEUX FOIRES
(UN CONTRAT POUR CHAQUE
PARTICIPATION)**

DIMANCHE

11

AOUT 2019

Comité d'animation de Lanvallon

telephone : 02 96 70 28 62

www.comiteanimationlanvallon.com

contact@comiteanimationlanvallon.com

ATTENTION !

**NOUVEAU
REGLEMENT
A L'INTERIEUR**

Soyez attentif

AUTORISATION DÉLIVRÉE LE 10 JANVIER 2019 AU COMITÉ
D'ANIMATION DE LANVOLLON PAR M. LE MAIRE DE LANVOLLON



Foires aux puces—brocantes—vide greniers 2019

organisateur

COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON

(ASSOCIATION LOI 1901)

siège social : rue traversière – 2290 LANVOLLON

courrier : 16 b, place du Général de Gaulle - 22290 Lanvallon

permanence secrétariat : 16 B place du général de Gaulle

22290 LANVOLLON (local annexe extérieur de la mairie)

site internet : <http://www.comiteanimationlanvallon.com>

Courriel : contact@comiteanimationlanvallon.com

Tel : 02 96 70 28 62

(En cas d'absence, laissez votre message sur répondeur pour être rappelé lors des permanences au secrétariat.)

Fax : 09 85 84 52 47

point info : Mairie de Lanvallon—02 96 70 00 28

Dates : dimanches 23 juin et 11 août 2019

Dates limites inscriptions (exposants) :

- **samedi 22 juin 2019 avant 12 heures**
- **Samedi 10 août 2019 avant 12 heures**

horaires visiteurs : de 8 h 00 à 19 h 00

Lieu : Rue de la Gare (jusqu'à « Chant du Coq ») et ancien jardin public, Rue St-Jacques, Rue St-Yves, Rue Traversière, Rue du Trégor, Rue Pasteur, rue Ste Anne, place des Anciens Combattants (juin et août) Places du Martray, Général de Gaulle, Place du Marché au Blé (août seulement), Imp Charles Guillou. La rue Bry n'est plus autorisée. Le rue de la Gare est en travaux en 2019 donc non accessible.

Inscriptions courrier :

Secrétariat du Comité d'Animation

16 B Place du Général de Gaulle — 22290 LANVOLLON

Accès :

Coordonnées GPS : Latitude : 48.6322157- Longitude : -2.9861948,20

véhicules : Route de Lanvallon-Paimpol CD7

RN 12 : Guingamp sortie Lanvallon

St-Brieuc sortie Lanvallon

Nombreux parkings visiteurs gratuits

possibilité de restauration sur site : place du marché au blé (juin)

Place G. de Gaulle (août) et parking du stade.



comiteanimationlanvallon.cal

REGLEMENT EXPOSANTS (version 2019)

ARTICLE 01 :	Location des emplacements : MAXIMUM 20 METRES UN CONTRAT POUR CHAQUE PARTICIPATION - 5 € le mètre linéaire jusqu' a 7 m - Forfait pour 8 à 10 m : 40 € l' emplacement - Forfait entre 11 et 15 mètres : 60 euros l'emplacement - Forfait entre 16 et 19 mètres : 80 euros l'emplacement - Emplacement de 20 m : 100 euros l'emplacement - forfait 65 € pour les vendeurs de glaces, crêpes, restauration. Aucune autre participation financière ne sera demandé
ARTICLE 02 :	Les véhicules ne sont pas autorisé sur les emplacements de moins de 5 m linéaires . Pas de dérogation particulière pour les véhicules encombrants Y COMPRIS les CAMPINGS CARS qui devront stationner à l'extérieur du domaine de la brocante OU PRENDRE UN METRAGE APPROPRIE A LA LONGUEUR DE LEUR VEHICULE . Seuls les exposants professionnels pourront se voir attribuer un emplacement adapté à leur stand (long véhicule, barnums).
ARTICLE 03 :	Les rues seront en rues piétonnes et interdites à la circulation de 08h00 à 19 h00 en dehors des véhicules de secours.
ARTICLE 04 :	Le Comité d'Animation s'engage à faire la publicité (presse, radio, internet...) Les exposants seront placés et ne devront pas gêner les riverains ni les exposants voisins (respect du métrage). Les barnums doivent être adaptés à l'emplacement.
ARTICLE 05 :	Les exposants devront être en place le dimanche matin pour 06h00 . Il est interdit de partager un emplacement avec un autre exposant. Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité et afficher ou présenter son récépissé d'inscription.
ARTICLE 06 :	Les exposants seront responsables de la vente et de leur matériel. Seuls sont autorisés les déballeurs professionnels et particuliers, de brocantes et de vide greniers. Ne sont pas admis les déballeurs de vente de produits neufs (vêtements, jouets...) et de restauration qui font l'objet d'un règlement particulier, de légumes, d'animaux vivants et d'armes.. Il est interdit d'occuper un autre emplacement que le sien sans l'accord des placiers sous peine d'exclusion.
ARTICLE 07 :	Ouverture de la vente au public : le dimanche de 08h00 à 19 h00 . Les exposants devront impérativement débarrasser leurs invendus et ne laisser aucun déchets sur leur emplacement en le quittant en fin de journée sous peine de poursuites.
ARTICLE 08 :	Les règlements se feront par chèques ou en espèces à l'inscription (contrat d'engagement) à l'ordre du Comité d'Animation de Lanvallon . Un récépissé d'inscription sera délivré. Il tient lieu de justificatif de règlement dès encaissement de l'inscription. Tout engagement signé est irrévocable et non remboursé.
ARTICLE 09:	Accueil : Parcours fléché. Présence de placiers Repas sur place aux stands de restauration : place du marché au blé (juin) Place G. de Gaulle (août) et parking du stade.

Le Président